

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2024**

Mairie d'Ussel  
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **28 mars 2024**  
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **20**  
Nombre de pouvoirs : **9**

Le dix avril deux-mille-vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

**Étaient présents 20 membres du Conseil Municipal :**

M. Christophe ARFEUILLERE ; M. Gilles BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE ; M. Tony CALLA ; M. Tony CORNELISSEN ; M. Patrick COURTEIX ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Martine PANNETIER ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTEL ; M. Bruno RAYNAUD ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

**Ont donné procuration 9 membres du Conseil Municipal :**

Mme Maryse BADIA à Mme Martine PANNETIER ; M. Pierrick CRONNIER à Mme Elisabeth VENTADOUR ; M. Sébastien DEVALIERE à M. Jean-Pierre GUITARD ; M. Yoann FIANCETTE à Mme Françoise TALVARD ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE à M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Céline PARRAIN à M. Gilles BARBE ; Mme Sophie RIBEIRO à Mme Chrystèle BOYER ; Mme Tessa SAUBESTY à M. Adrien SEIXAS et Mme Patricia TILLET à M. Patrick COURTEIX.

**Secrétaire de séance :** M. Adrien SEIXAS

**Numéro :** DL20240410-032

**Matière :** 7.5.6 - Finances locales – subventions – demande de subventions de la collectivité

**Objet :** CONTRACTUALISATION DEPARTEMENTALE 2023-2025 AVEC LE DEPARTEMENT DE LA CORREZE – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT – TRAVAUX POUR REGROUPEMENT DES DEUX ECOLES MATERNELLES – TRANCHE 1

Considérant que dans le cadre du contrat de solidarité communal 2023-2025, passé entre le Conseil Départemental et la Commune d'Ussel, approuvé lors du conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars 2023, la Commune a ciblé comme action à réaliser les travaux de regroupement des deux écoles maternelles – Tranche 1 ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter le soutien financier du Conseil Départemental de la Corrèze comme suit :**

Dépenses	Montant en € H.T.	Montant en € T.T.C.	Financements	Taux	Montant en € H.T.
Travaux pour regroupement des deux écoles maternelles – Tranche 1	100 000.00	120 000.00	Conseil départemental de la Corrèze	40 %	40 000.00
			<b>Sous-Total des Aides Publiques</b>	<b>40 %</b>	<b>40 000.00</b>
			Autofinancement	60 %	60 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>100 000.00</b>	<b>120 000.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>100 000.00</b>

La Commune prendra à sa charge le coût résiduel de l'opération.

*Fait en Mairie d'Ussel, le 10 avril 2024*

Accusé de réception en préfecture  
019-211927504-20240410-DL20240410-032-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2024  
Date de réception préfecture : 11/04/2024  
Date de mise en ligne : 12/04/2024



Le Maire,  
Vice-Président du  
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE